Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Procès verbal

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 15 décembre 2021 à 19 h 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Madame Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, ***de Legé*** **;** M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul –Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, **de *Paulx* ;** Mme Manuella PELLETIER-SORIN**,** M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusées :
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Claude NAUD à 19 h 08, Mme Valérie TRICHET-MIGNE à 19 h 09 et M. Jean CHARRIER à 19 h 12 après approbation du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021.

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint,* Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction.*

A été élue secrétaire de séance : Mme Nathalie GUIHARD.

I – AFFAIRES GENERALES

🗁 *Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2021*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2021 :

↳ ***Décision*** : Adopté à l'unanimité

🗁 *Rapport d'activité 2020 de Sud Retz Atlantique*

Le rapport d'activité 2020 et ses annexes a été transmis à l'ensemble des élus communautaires le 29 septembre dernier. Il retrace les activités de la communauté de communes pendant l'exercice 2020 pour l'ensemble de ses services.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de la transmission de ce rapport.

↳ ***Décision :*** Le conseil communautaire a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2020.

🗁 *SPL Loire Atlantique Développement : augmentation du capital*

Le Département, lors du budget primitif 2021, s'est prononcé favorablement à une augmentation du capital social de la SPL LAD :

- Augmentation portée intégralement par le Département, actionnaire majoritaire (soit 20 000 actions nouvelles valorisées à la valeur nominale de 100 € chacune, portant le capital social à 2 600 000 €). Le Département détiendra alors environ 86.90 % du capital.

A ce titre, SRA renonce à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

La gouvernance des instances LAD-SPL reste inchangée avec 18 administrateurs dont :

- ✓ 7 administrateurs pour le Département
- ✓ 1 administrateur de la Région
- ✓ 6 administrateurs au titre du collège des EPCI avec représentant direct au CA (Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique, CC Erdre et Gèvres, Redon Agglomération, CC du Pays d'Ancenis)
- ✓ 3 administrateurs représentants communs de l'assemblée spéciale du CA de LAD-SPL au titre des 11 autres EPCI du département sans représentant direct au CA,
- ✓ 1 administrateur représentant commun de l'assemblée spéciale au CA de LAD-SPL au titre du collège des communes et groupements de communes, actionnaires de LAD-SP

Suite à l'avis favrable du Bureau communautaire (le 1er décembre 2021) concernant la renonciation de l'exercice du droit préférentiel de souscription et l'augmentation du capital, il est demandé au conseil communautaire de se positionner.

↳ ***Décision :*** Adopté à l'unanimité

🗁 *Marchés d'assurance 2022/2025 : attribution des lots*

Les marchés d'assurance de la collectivité prenant fin le 31 décembre, une procédure formalisée a été lancée pour attribution des lots retenus. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 10 décembre pour prendre connaissance du rapport d'analyse;

Lot n° 1 Dommages aux biens : GROUPAMA en solution de base
PRIME TOTALE TTC : **13 032,72 € TTC** - *Prime précédent marché : SMACL 13 763 €*

Lot n° 2 Responsabilité Civile : SMACL en solution alternative + PSE 1 Risques Environnementaux
PRIME TOTALE TTC : **5 939,28 € TTC** (dont PSE Risques Environnementaux 2 565,80 €) - *Prime précédent marché : SMACL 6 231 € (avec Risques Environnementaux)*

Lot n° 3 Véhicules : SMACL en solution de base + PSE 1 Bris de machines
PRIME TOTALE TTC : **22 398,18 € TTC** (dont PSE Bris de machines 1 775 €) - *Prime précédent marché : SMACL 17 630 € (hors bris de machines)*

Lot n° 4 Protection Juridique Collectivité : Pilliot / MALJ
PRIME TOTALE TTC : **500 € TTC** - *Prime précédent marché : Sarre-Moselle / CFDP 2 951 € (Défense Pénale Agents/Elus incluse)*
Lot n° 5 Protection Fonctionnelle : SMACL
PRIME TOTALE TTC : **363,47 € TTC** - *Prime précédent marché : Sarre-Moselle / CFDP (inclus PJ)*

Lot n° 6 Cyber Risques : ACL Courtage / GENERALI
PRIME TOTALE TTC : **2 636,27 € TTC**
Souscription suivant intérêt économique de l'établissement ; risque non-assuré précédemment.

BUDGET TOTAL ANNUEL TTC SUIVANT SOLUTIONS PROPOSEES : 44 869,92 € TTC
(Soit 179 479,68 € TTC sur la durée du marché de 4 ans)

Pour mémoire coût 2021 : 40 575 € (sans le risque Cyber de couvert)

Observation : Un cabinet a été mandaté pour étudier les offres dans le cadre d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Les propositions sont faites pour des garanties au moins égales à celles des contrats précédants, voire supérieures. Le « Cyber Risques » est désormais couvert.

↳ ***Décision*** *: Adopté à l'unanimité*

II – CULTURE

🗁 *Validation du Programme Culturel de Territoire 2021/2022*

Le 16 novembre 2021, le comité de pilotage partenarial, en présence de l'Etat-DRAC, du Conseil départemental de Loire Atlantique et de la Délégation Départementale du Pays de Retz, s'est réuni pour établir un bilan synthétique de la saison 2020-2021 (3è année du PCT) et pour formaliser le programme opérationnel d'actions culturelles et méthodologiques de la saison 2021-2022.

Pour la saison 2021-2022, Le programme opérationnel d'actions culturelles à destination de la population comporte 11 actions–projets de plus ou moins grande importance et avec un niveau d'implication de la CC SRA différent. Parfois la CC SRA soutient techniquement et/ou financièrement l'action, parfois la CC SRA est porteur ou co-porteur.

Chaque action s'inscrit dans un axe du PCT. Le programme validé par les partenaires s'établit commme suit :

PROGRAMME 2021-2022 proposé :

1. **Itinéraire arts visuels** « Dispositif Passeurs d'images » Journal filmé
2. **Résidence** artistique et culturelle **musique** « Söta Sälta » & « Luna Fugue »
3. **Festival de cinéma Terres d'Ailleurs** 16ème édition
4. **« Destination Katalyse » lien culture-environnement** – Résidence d'artistes Cie Spectabilis et Collectif Nejma
5. **Animations en bibliothèques** – ateliers arts visuels en lien avec « Destination Katalyse »
6. **Itinéraire marionnette** dans 7 établissements ou organismes **séniors**
7. **Résidence** artistique et culturelle **théâtre** pour les jeunes « ADOS 2022 »

8. **Parcours patrimoine** « Regards sur le patrimoine »
9. **Itinéraire découverte des arts du cirque**
10. **Prix des poètes en herbe** – RDV Bois Chevalier
11. **Accompagnement technique et financier des associations d'enseignement musical**

Le bureau communautaire, réuni le 1er décembre 2021, a émis un avis favorable au programme établi et propose sa validation au conseil communautaire.

↳ ***Décision*** *: Adopté à l'unanimité*

🗁 *Mise en réseau des bibliothèques : prise en charge du poste de chargé de mission*

Suite au recrutement, pour 18 mois, d'un chargé de projet pour la mise en réseau des bibliothèques, la démarche a été relancée en septembre.
Elle vise dans un premier temps à acquérir - après appel d'offre - un logiciel et un portail Internet commun aux neuf bibliothèques du territoire et à proposer des animations communes. Un travail d'harmonisation va être mené, une carte unique mise en place et une navette documentaire permettra aux collections de circuler à la fin de l'année 2022.

Pour financer ce poste, il a été convenu en commission Culture qu'une part du financement (9 000 €) reviendrait aux communes, part calculée sur un montant de 0,39 € par habitant pour l'ensemble du poste. Une convention fixant les modalités de financement et de paiement a été préparée. Elle fixe deux appels de fonds à prévoir : un en juin 2022 pour les dix premiers mois du poste et un en mars 2023 pour les 8 derniers mois.

Après avis favorable du bureau communautaire et des commission finances et commission culture, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette convention.

Observations : Une discussion s'engage sur les conséquences sur les tarifs pratiqués dans chaque commune avec la mise en place de la carte unique. La tarification sera abordée en 2022, une réflexion est à mener avec les bénévoles et professionnels des bibliothèques de la CCSRA et organisée par le chargé de projet pour harmoniser les tarifs à moyen terme .

↳ ***Décision*** *:* Adopté à l'unanimité

III – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

FINANCES :

🗁 *Convention ADS 2021 (avenant pour la participation financière)*

Le bureau communautaire a rendu un avis favorable le 1er décembre sur la modification de l'article 12 « DISPOSITIONS FINANCIERES » applicable pour l'année 2021.

La correction concerne la prise en charge de l'intégralité du coût du service par les communes qui sera ainsi déduite de l'Attribution de Compensation de l'année

Extrait de l'article 12 modifié :

……Cette participation intégrera l'ensemble des coûts du service : charges ***de personnel*** *(rémunération chargée + frais de déplacement, frais de formation…),* ***charges de service*** *(fournitures, consommables, maintenance, fluides…) ainsi que les* ***coûts d'investissement*** *rendus nécessaires pour le bon fonctionnement du service commun (matériel informatique, progiciels, mobilier etc…).*

……Le coût du service à refacturer à chaque commune sera déduit de l'attribution de compensation des communes.

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'avenant n°1 à la convention ADS.
Observations : Cet avenant sera transmis à chaque commune pour validation.
La dématérialisation des actes va impacter certaines communes, cela devra être pris en compte. Un travail devra effectivement être réalisé pour réharmoniser les coûts par commune.

↳ ***Décision :*** Adopté

🗁 *Décision modificative n°3 : budget principal*

En cette fin d'exercice et à la demande du trésorier, il convient d'ajuster les crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement pour le budget principal.

La Commission Finances, lors de sa séance du 6 décembre, a pris connaissance de la proposition de décision modificative n° 3 et a émis un avis favorable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction		Montant	Observation
74 - Dotations, subventions et participations				**0,00**	
74	74833	01	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	484 000,00	Modificaiton imputation pour l'encaissement dotation de compensation CET
74	748388	01	Autres charges	-484 000,00	(CVAE et CFE)
			TOTAL	**0,00**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction		Montant	Observation
011 - Charges à caractère général				**-6 011,00**	
011	6232	822	Fêtes et cérémonies	-3 000,00	Les provisions pour le remboursement des frais de repas aux agents étaient à
011	6232	823	Fêtes et cérémonies	-3 011,00	ce compte - transfert au compte 6488
011	6226	020	Honoraires	40 000,00	Contentieux Agents Piscine - honoraires 23 000 € et Pacte Fiscal et financier
011	6188	020	Autre frais divers	-40 000,00	17 000 €
011	61551	816	Matériel roulant	59 000,00	Entretien du matériel roulant
011	6156	020	Maintenance	-21 000,00	
011	6156	413	Maintenance	-19 000,00	
011	617	020	Etudes et recherchers	-19 000,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés				**104 480,00**	
012	6218	020	Autre personnel extérieur	98 469,00	Centre de vaccination-Assistance Technique Environnement-ADS Non prévu
012	6488	020	Autres charges	1 460,00	Prise en charge frais de repas aux agents de janv. à mai 2021 (reprise du compte 6232)
012	6488	413	Autres charges	332,00	
012	6488	810	Autres charges	288,00	
012	6488	822	Autres charges	2 330,00	
012	6488	823	Autres charges	1 601,00	
65 - Autres charges de gestion courante				**1 531,00**	
65	6518	822	Autres	12 100,00	SOGELINK Pack optimum (DICT) non prévu au BP
65	6558	833	Autres contributions obligatoires	-12 100,00	
65	65548	70	Autres contributions	1 531,00	Convention Etude de faisabilité PTRE mutualisée Tranche ferme
65	6558	40	Autres contributions obligatoires	-17 703,00	Transfert crédit Animation Sportive Départementale et PCT
65	65733	40	Département	17 703,00	
65	65741	30	Communes membres du GFP	7 000,00	
65	65738	30	Autres organisme s publics	-7 000,00	
68 - Dotations aux amortissements				**-100 000,00**	
68	6875	01	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-100 000,00	Provision Risque ZAC de la Boucardière
			TOTAL	**0,00**	

Il est proposé au conseil communautaire d'appouver la décision modificative n°3 comme ci-dessus présentée.

Observations : l'Agence Régionale de Santé prévoit le remboursement d'une partie des charges de personnel, soit uniquement celles correspondant aux frais de personnel recruté via l'intérim pour le centre de vaccination (et non pour les mises à disposition du personnel).

↳ ***Décision :*** la proposition de Décision Modificative n°3 est adoptée à l'unanimité.

🗁 *Ouverture d'un quart des crédits avant le vote du budget principal 2022 et du budget annexe OIC 2022*

Conformément au 3ème alinéa de l'article L 1612-1 du C.G.C.T., dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice, le Conseil Communautaire peut autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, afin de poursuivre certaines opérations ou engager de nouvelles dépenses (consultations, appel d'offre, dépenses imprévues…), il est proposé au Conseil communautaire, après avis de la commission Finances – Ressources Humaines réunie le 6 décembre 2021, de recourir à ce dispositif pour les budgets suivants :

- Budget Principal de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique :

Chapitres	Crédits ouverts au Budget 2021	Ouverture de Crédits pour 2022
20- Immobilitsations incorporelles	171 390,37 €	42 847,59 €
21- Immobilisatins corporelles	1 156 365,65 €	289 091,41 €
23- Immobilisations en cours	4 025 797,01 €	1 006 449,25 €
TOTAL	**5 353 553,03 €**	**1 338 388,25 €**

- Budget des Opérations Industrielles et Commerciales (OIC) :

Chapitres	Crédits ouverts au Budget 2021	Ouverture de Crédits pour 2022
20- Immobilitsations incorporelles	69 000,00 €	17 250,00 €
21- Immobilisatins corporelles	500 000,00 €	125 000,00 €
23- Immobilisations en cours	1 401 131,10 €	350 282,78 €
TOTAL	**1 970 131,10 €**	**492 532,78 €**

Ces crédits seront intégrés au moment du vote du budget primitif 2022.

Il est demandé aux élus de valider l'ouverture du quart des crédits pour les deux budgets concernés.

↳ ***Décision :*** l'ouverture du quart des crédits pour les deux budgets concernés est adoptée à l'unanimité.

🗁 *Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation depuis 2017*

L'article 148 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime des attributions de compensation (10ème alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts) et a prévu une mesure d'information aux communes sur l'évolution des attributions de compensation (AC).

Ainsi tous les cinq ans, le président de l'intercommunalité doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres.
Cette disposition est entrée en vigueur à compter de la date de publication de la loi de finances pour 2017, ce qui signifie que les EPCI ont jusqu'au 30 décembre 2021 pour établir, présenter et délibérer sur ce rapport.

Le rapport quinquennal 2017/2021 a été transmis en annexe de la convocation.

Le conseil communautaire doit prendre acte de la présentation de ce rapport quinquennal.

Observations : La présentation de ce rapport donne lieu à interventions d'élus qui font part d'un certain mécontentement, estimant que la Communauté de Communes n'est pas assez présente dans ses actions au service de la population (voirie, espaces verts, précisant qu'il s'agit d'un problème d'organisation, le personnel n'étant nullement mis en cause), la CCSRA devrait donner de la valeur ajoutée aux communes. Les élus font part de leur souhait de travailler ensemble afin de parvenir, en concertation, à l'élaboration d'un Pacte Fiscal et Financier et de construire l'avenir avec équité.

- ***Décision :*** Après en avoir délibéré à 29 voix POUR et 1 Abstention**,** le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport et indique qu'il sera transmis pour information aux maires des communes membres.

RESSOURCES HUMAINES *:*

🗁 *Régime d'astreintes : complément de la délibération du 28 avril 2021*

Le Conseil communautaire a délibéré le 28 avril 2021 pour fixer les filières, catégories, cadres d'emploi et fonction des agents susceptibles de bénéficier du régime d'astreintes mis en place par délibération des 13 juin 2018 et 21 octobre 2020.
Au regard de la pratique, il convient de compléter la délibération par ajout des catégories et fonctions suivantes :
- Filière technique : Catégories A et B : responsable de service ou de pôle, directeur

- ***Décision :*** La Modification proposée est adoptée à l'unanimité

🗁 *Point sur les mouvements de personnel et recrutements en cours*

Pour répondre aux besoins et suite aux mouvements de personnel (mutation, retraite, disponibilité ou démission), des recrutements sont en cours :

- ✓ Responsable du Pôle Environnement
- ✓ Directeur des services techniques
- ✓ Chargé de projet Mobilités
- ✓ Chargé.e de la paie
- ✓ Responsable du service ressources Humaines
- ✓ Chargé.e du PCAET / PLPD

Des postes d'adjoints techniques sont également à pourvoir (services espaces verts, voirie et bâtiment). Les recrutements sont en cours.

🗁 *Recrutement du chargé de projet mobilités : modification de la délibération du 26 mai 2021*

Par délibération du 26 mai 2021, le Conseil Communautaire, a décidé la création d'un poste non permanent à temps complet de chargé.e de mission « Vélo / mobilités actives » - catégorie B de la filière administrative - dans le cadre d'un contrat de projet pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2024.

Ce poste sera pourvu à compter de début 2022. Aussi, il est proposé de modifier la période de contrat pour la fixer comme suit :- du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

La rémunération de l'agent sera fixée en référence au grade de rédacteur au 8 ème échelon (IB 478 – IM 415) et elle suivra l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

Il est demandé au conseil communautaire de modifier la période de contrat et de fixer la rémunération de l'agent recruté.

- ***Décision :*** le conseil communautaire valide à l'unanimité la période, le grade et les indices de rémunération.

🗁 *Création d'un poste temporaire : agent d'accueil/entretien à l'Espace aquatique l'Océane*

Pour faire face a un besoin de renfort, il est proposé - pour le ***Pôle Piscine*** - la création d'un poste temporaire d'adjoint technique à temps complet (Catégorie C) du 2 janvier au 31 mars 2022.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la création de ce poste temporaire.

- ***Décision :*** le conseil communautaire autorise à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique pour la période proposée.

IV – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

🗁 *ZAC de la Boucardière : échéance du traité de concession – clôture de la ZAC*

Le projet de zone commerciale ZAC de la Boucardière ayant été « retoqué » par la Commission Nationale de l'Aménagement Commercial, il convient d'engager la procédure de clôture de la ZAC sur la base des éléments contractuels entre concédant et concessionnaire à savoir :

- Le traité de concession en date du 10 juillet 2014 et qui expire le 10 juillet 2022,
- Les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité dont le montant de participation demandé à la collectivité s'élève à 280 154 € et dont le montant des dépenses réalisées de l'opération est de l'ordre de 1 100 000 €.

Une première analyse juridique conlut à une sortie du traité de concession aux seuls frais de participation précités ainsi qu'une rémunération pour opération de clôture de 20 000 € soit un total prévisionnel de 300 154 €.
Une rencontre avec le concessionnaire Loire Atlantique Développement doit être organisée afin de procéder à la clôture de ce dossier.

Le conseil communautaire prend note de cette information.

🗁 *Travaux ZAC du Grand Moulin à La Marne : conventions Atlantic'Eau, SYDELA, Enedis*

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche n°2 de la ZAC du Grand Moulin et de la desserte du secteur des Ouchettes, les concessionnaires réseaux ont remis leur convention technique et financière à savoir :

1/ Alimentation en eau potable et mise en place des coffrets au droit des terrains par le Syndicat Atlantic'eau : 32 546,04 € TTC.
2/ Réseau d'éclairage public et mise en place des candélabres, télécommunication par le Sydela : 43 655,72 € TTC.
3/ Alimentation électrique haute tension et basse tension par Enedis + mise en place des coffrets au droit des terrains : 91 578,07 € TTC.

- ***Décision :*** le Président est autorisé à signer l'ensemble des conventions.

🗁 *Convention servitude Cts MOREAU (ZIA des Couëtis St Mars de Coutais)*

Par délibération en date du 24 février 2021, le conseil communautaire a adopté le principe d'une servitude de passage sur un terrain appartenant à SRA (parcelle ZE n°1) moyennant une contrepartie financière. Après rencontre avec Maître Champenois, notaire représentant les consorts Moreau, il est proposé d'instituer la servitude de passage sans indemnisation.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de cette modification de condition.

↳ ***Décision :*** la servitude de passage sans indemnisation est adoptée à 28 voix POUR et 2 abstentions

🗁 *Point sur le dossier déviation de Machecoul-Saint-Même et Paulx*

Par courrier en date du 9 novembre 2021, M. le Vice-Président aux mobilités a informé la communauté de communes que le projet routier de 2x1 voies « Nantes-Challans » était soumis à l'obligation de compensations des zones humides impactées par le projet. L'emprise de la déviation conduit à la modification ou à la destruction de 22,2 hectares de zones humides, dont 5,7 hectares sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire et 16,5 hectares sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf . Il est donc réglementairement nécessaire de compenser ces impacts par la recréation ou restauration de l'équivalent de 30 hectaires de zones humides.

Considérant le bénéfice extra-territorial de cet axe, la recherche de terrains compensatoires doit s'envisager à une échelle élargie autant que possible. Un courrier de réponse a été adressé en ce sens.

Observations : Les élus font part de leur souhait que pour ce projet, vieux d'une trentaine d'années, les techniciens « eau » (SAH) soient associés. Création d'un comité de pilotage avec les maires pour travailler sur le compensations.

🗁 *Point sur le développement de la ZA La Seiglerie 3*

Le développement des entreprises de la Seiglerie et l'intérêt de porteurs de projet pour le territoire entraînent une nécessaire :

- redéfinition sur la localisation de certains équipements publics,
- réflexion à mener avec le CEREMA (bureau d'études de l'Etat) pour la recherche d'optimisation foncière (parkings notamment),
- extension de la zone d'activités de la Seiglerie.

Observations : A ce jour, environ 3 300 personnes extérieures à la Commune de Machecoul – Saint-Même viennent y travailler, ce qui entraîne des problématiques de stationnement des véhicules.

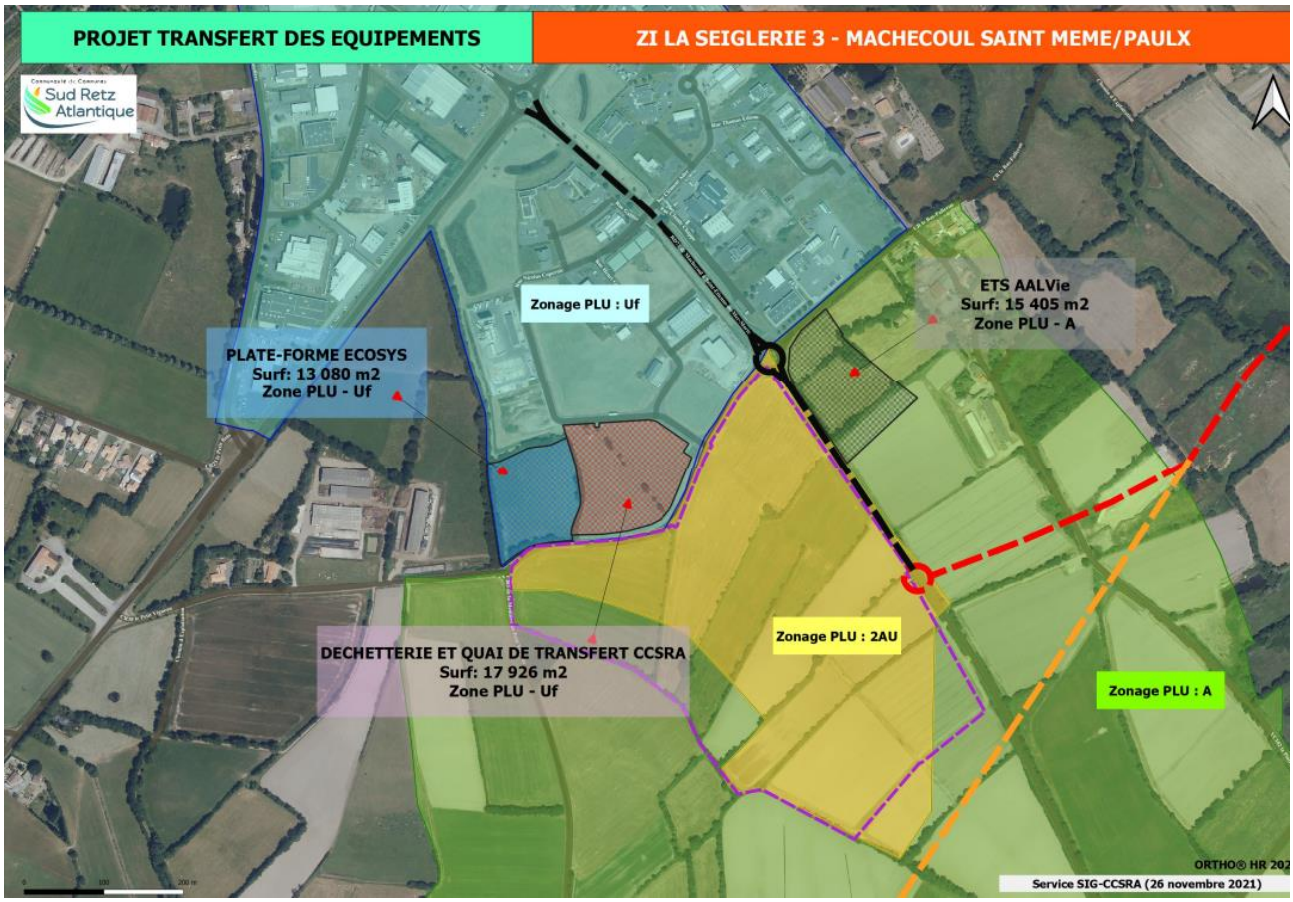

V – PCAET

🗁 *Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique : participation financière pour l'étude de faisabilité et signature de la convention avec le PETR du Pays de Retz*

Action prioritaire des PCAET des EPCI du Pays de Retz arrêtés fin 2019 et début 2020, une étude de faisabilité portant sur le modèle de plateforme territoriale de la rénovation énergétique le plus adapté à mettre en place dans les EPCI du Pays de Retz apparaît opportune à cette échelle. En effet, la perspective d'un démarrage de cette Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) ou de ces PTRE (1/EPCI) pour 2022, dans le cadre des aides SARE et Région des Pays de Loire rend cette étude de faisabilité nécessaire.

Le contenu d'une plateforme est basé sur les missions suivantes :

Missions du porteur territorial	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)
	Conseil personnalisé aux ménages
	Réalisation d'audits énergétiques
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale

	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale
	Réalisation de prestation de maitrise d'œuvre pour les rénovations globales

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux

Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)
	Conseil aux entreprises

Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif

Afin de rechercher d'une part la cohérence dans l'offre donnée aux habitants et des économies d'échelle d'autre part, cette étude pourrait être lancée d'ici la fin du 1er trimestre 2021.
Le contenu de cette étude est le suivant : comparer différents scénarios faisant varier les objectifs quantitatifs proposés par la Région, donc les coûts, mais identifiant également différents types de partenariats ou de montage pour la réalisation des actes métiers (internalisée, externalisée, mutualisée entre les EPCI du Pays de Retz, ou non).
A ce titre, le PETR pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et d'une subvention du Fonds LEADER.
Le budget prévisionnel de cette étude est le suivant :
Dépenses : 47 865 € TTC
Recettes : DETR = 20 000 € / LEADER = 18 292 € / EPCI = 9573 € (soit 20%)

Détail de la participation des EPCI :

Communautés de communes	Population INSEE fiche DGF 2020	Montant de participation – Tranche Ferme
CA Pornic Agglo Pays de Retz	63 483	3829,5 €
Grand Lieu Communauté	39 682	2393,5 €
CC Sud Estuaire	30 575	1819 €
CC Sud Retz Atlantique	25 447	1531 €

Tranche ferme :
Dépenses : 38 842,5 € TTC soit 81 % du total
Recettes : DETR = 16 200 € / LEADER = 14816.5 € / EPCI = 7826 €
Détail de la participation des EPCI :

Communautés de communes	Population INSEE fiche DGF 2020	Montant de participation – Tranche Ferme
CA Pornic Agglo Pays de Retz	63 483	3130,5 €
Grand Lieu Communauté	39 682	1956,5 €
CC Sud Estuaire	30 575	1487 €
CC Sud Retz Atlantique	25 447	1252 €

Tranche conditionnelle :
Dépenses : 9022,5 € TTC soit 19 % du total
Recettes : DETR = 3800 € / LEADER = 3475,5 € / EPCI = 1747 €
Détail de la participation des EPCI :

Communautés de communes	Population INSEE fiche DGF 2020	Montant de participation – Tranche Ferme
CA Pornic Agglo Pays de Retz	63 483	699 €
Grand Lieu Communauté	39 682	437 €
CC Sud Estuaire	30 575	332 €
CC Sud Retz Atlantique	25 447	279 €

*Il est demandé au conseil d'**APPROUVER** le principe de participer à une étude de faisabilité relative aux projets de Plateformes territoriales de la Rénovation Energétique, d'**AUTORISER** le président à signer une convention de partenariat avec le PETR pour le financement de cette étude.*

Observation : Mme PELLETIER-SORIN quitte la salle à 21 h 20 avant le vote du conseil communautaire.

➥ ***Décision :*** La proposition de signature de la convention est adoptée à l'unanimité

VI - ENVIRONNEMENT

🗁 *Rapports d'Activité SPANC et Déchets 2020*

Les rapports ont été annexés au rapport d'activité de SRA 2020 transmis le 29 septembre dernier. Et MM. CHARRIER et BATARD en font une présentation synthétique. Il est rappellé que l'étude d'otpimisation du service dechets en cours.

➥ ***Décision :*** Le conseil prend acte de la présentation des rapports 2020.

VII – HABITAT – VIE SOCIALE

🗁 *Centre de Vaccination – période 2*

Depuis octobre 2021

L'activité du centre de vaccination a été maintenue en octobre et novembre avec une reprise de l'activité 5 jours sur 7 depuis le 8 décembre de 9 h à 17 h. Cela a nécessité de remettre en place des moyens humains , la logistique à la Salle du tenu : recrutement de personnel via l'intérim, achat de fournitures…..

Observations : Il est possible de solliciter les mairies pour obtenir un rendez-vous. Le centre est ouvert jusqu'à fin février 2022 au moins.

🗁 *Gestion de l'aire d'accueil : information sur l'attribution du marché 2022-2023*

La consultation pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage réalisée cet l'autommne a permis d'attribuer le marché pour 2022/2023 à la SG2A Hacienda - Coût de la prestation : 24 960 € HT /an

VIII- INFORMATIONS DIVERSES

🗁 *Décisions du Président*

Date	N° décision	N° Nomenclature	Objet
29.10.2021	2021-034	1.4.1	Une mission d'étude d'un pacte financier et fiscal est confiée à JMS CONSULTANTS, 20 Place Napoléon à LA ROCHE SUR YON (85000) pour un montant total de 14 715,72 € HT : - tableaux de bord financiers du territoire : 8 026,76 € HT - étude des objectifs et scénarii du pacte financier et fiscal : 6 688,96 € HT

<table>
<tr><td>2.12.2021</td><td>2021-035</td><td>1.4.1</td><td>Un avenant au contrat relatif à la reprise, au traitement et à la valorisation des petits aluminiums issus des déchetteries de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique conclu avec la Société Recherche - Valorisation des Métaux sise route de Prouais D 21 à COULOMBS (28210) modifiant les conditions finanières de reprise.</td></tr>
<tr><td>6.12.2021</td><td>2021-036</td><td>1.4.1</td><td>Un contrat relatif à la mise en place d'un Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (portail RH) « KAMMI » est conclu avec la Société KAMEO SAS sise « 106 avenue du 12 février 1934 » 92240 MALAKOFF comprenant :
- un abonnement de 562,10 € HT par mois.
- le pack tranquilité prévoyant la mise à disposition d'un consultant pour un montant de 3 690 € HT pour la mise en œuvre initiale.

Le contrat est signé pour un an, renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avant le terme du contrat.</td></tr>
<tr><td>9.12.2021</td><td>2021.037</td><td>1.4.1</td><td>Après consultation d'entreprises, les travaux d'élagage et broyage sur les communes de Corcoué sur Logne et Legé sont confiés à l'Entreprise ROCHETEAU sise « 19 rue Ambroise Paré » à LEGE (44650) :
<table>
<tr><th>Désignation des travaux</th><th>Quantité</th><th>Prix Unitaire HT</th><th>TOTAL HT</th><th>TOTAL TTC</th></tr>
<tr><td>Elagage : 2 passages de lamier</td><td>216 500 ml</td><td>0,098 €</td><td>21 217,00 €</td><td>25 460.40 €</td></tr>
<tr><td>Broyage fossé : 3 passages broyeur</td><td>216 500 ml</td><td>0,086 €</td><td>18 619,00 €</td><td>22 342.80 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL HT</td><td colspan="2"></td><td>39 836,00 €</td><td>47 803.20 €</td></tr>
</table>
Les travaux seront réalisés au cours du 1er trimestre 2022.</td></tr>
</table>

Séance levée à 22 h

Le Président,
Laurent ROBIN

La Secrétaire de séance,
Nathalie GUIHARD